



Date et Heure d'enregistrement du dossier

(Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE 2022

Nom : Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Adresse mail :

Domicile : N°portable:

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

 Domicile : N°portable:

 Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

 Domicile : N°portable:

 Travail :

Situation : Collégien(ne) Lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe:

Autres (précisez):

Cadre réservé à l'administration

Service d'affectation : Nom du tuteur :
.....

Semaine : Du au 2022.

Je soussigné(e)..... Tuteur(trice) de.....
certifie qu'il (elle) a réalisé missions au sein du service.....

Date : Signature



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille –mon filss'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- Pour effectuer certaines missions, des déplacements peuvent être nécessaires, dans ce cas le tuteur utilisera un véhicule de service de la collectivité.

Madame, Monsieur,autorise ma fille –mon fils :

Nom :

Prénom :

Domicilié(e):
.....

A participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un virement sur un compte ouvert à son nom (joindre un RIB).

Je certifie que ma fille –mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la Communauté de Communes et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de ma fille –mon fils Je refuse les prises de vue de ma fille –mon fils

J'autorise ma fille -mon fils à partir seul (e)

Fait à :, le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.



CONTRAT DE PARTICIPATION POUR MINEURS

Nom –Prénom (du participant):.....

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée (3h30 maximum) avec une pause obligatoire.
- Si tu refuses la mission ou les missions qui te sont proposées le jour ou tu es contacté par l'agent de la CCCD, ton dossier sera retiré de la liste des candidatures.
- Chaque année, je peux participer au maximum à 5 demi-journées d'activités. Je m'engage à être présent sur 5 jours consécutifs.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités auxquelles je participerai ;
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, **l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités**. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;

- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non- respect des points énoncés précédemment

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;

Indemnisation de la mission

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission (ce qui correspond à une ½ journée de travail).

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Châteaubriant, en deux exemplaires, le
(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

La collectivité

Le responsable du service

UN COUP DE POUCE POUR DECOUVRIR

LE MONDE DU TRAVAIL

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 14 à 16 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la Communauté de Communes : administration, services techniques, service jeunesse, office de tourisme, etc.... pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé de la collectivité qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Conditions

- Les jeunes doivent avoir entre 14 et 16 ans.
- Les jeunes ne peuvent pas travailler plus de 5 missions consécutives par an.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée avec une pause obligatoire. Le jeune s'engage à être présent sur 5 jours consécutifs.
- Le dispositif est réservé aux jeunes de la Communauté Communes Châteaubriant Derval.

Démarches

Les dossiers de candidature sont à retirer au guichet unique 27 rue de Couéré 44110 Châteaubriant ou sur le site de la CCCD. Les dossiers sont à déposer au Guichet Unique, l'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes.

A noter qu'avec le dossier d'inscription vous devez déposer :

- Une copie de l'attestation CPAM où figure le nom du jeune qui effectue les missions ou à défaut une copie de sa carte vitale
- Un RIB au nom du jeune

Auprès de qui se renseigner

Pour tout renseignement, contactez le Guichet unique au 02 40 28 88 89.